



Référence : 2018 02- accompagnement individuel

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le 16 mars 2018 à 18h00**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 10 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Céline Loueslati - Animatrice DLA

BP 90159

Place de l'Europe

90003 BELFORT CEDEX

celine.loueslati@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail.

Avec le soutien financier de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

Domicile 90 est une association laïque et apolitique. Elle a été fondée en décembre 2014. Elle est née du regroupement de trois associations historiques : ASSAD 90, Val d'Or et Point Famille.

Dans le cadre du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) en mode « prestataire », Domicile 90 :

- intervient comme employeur direct des personnels à domicile,
- assure les modalités administratives,
- encadre les équipes d'intervenants,
- se charge de la coordination des interventions.

Le total des heures travaillées en activité prestataire en 2016 est de 236 768 heures (234 649 en 2015) au domicile de 1 396 clients (+ 69 par rapport à 2015). L'APA (Aide personnalisée à l'autonomie/CD90) représente 76% du nombre d'heures réalisées.

Fruits de son histoire, Domicile 90 dispose de deux SSIAD qui couvrent l'ensemble du département, hormis la Ville de Belfort et le périmètre de Delle :

- le SSIAD Nord compte 60 lits, dont 55 personnes âgées, et 5 personnes handicapées,
- le SSIAD Sud compte 92 lits, dont 77 personnes âgées, et 15 personnes handicapées

Le SSIAD intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes de moins de 60 ans, handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

Le SSIAD se compose d'une équipe professionnelle de 30 aides-soignants animée par 4 infirmières coordinatrices.

En 2016, l'activité S.S.I.A.D. Nord représente 13 839 journées (14 646 en 2015) réalisées au domicile de 56

Personnes ; l'activité S.S.I.A.D. Sud représente 26 736 journées (22 868 en 2015) réalisées au domicile de 98 personnes.

Depuis juillet 2015, Domicile 90 est conventionnée avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort, en tant qu'acteur du Plan local pour l'insertion et l'emploi.

A ce titre, Domicile 90 a mis en place deux actions : Action « Référent PLIE » : Une salariée de Domicile 90 est ainsi devenue « référente PLIE » pour les métiers de l'aide à domicile, pour l'ensemble du département. L'opération a été engagée en octobre 2015.

En 2016, 147 personnes ont été accompagnées par le référent PLIE, ce qui a généré 89 mises à l'emploi. Action PI / TC : Action Parcours d'Intégration / Transferts de Compétences : Domicile 90 exprime deux volontés :

- intégrer et former des personnes en parcours d'insertion ;
- valoriser les savoir-faire et savoir-être de ses équipes.

Domicile 90 a un conseil d'administration dynamique de 15 personnes et emploie 341 salariés.

3. Présentation de la mission

Le DLA préconise une ingénierie sur une thématique Projet stratégie pour accompagner Domicile 90.

Les Services à la Personne et plus globalement la filière du Domicile se situent au cœur de l'économie de demain. Alors que les français de plus de 65 ans représenteront 23 % de la population à l'horizon 2030, 91 % des concitoyens affirment vouloir vieillir à domicile. Par ailleurs, près de 4,5 millions de français ont déjà recours à des Services à la Personne, de la garde d'enfants à l'aide à domicile aux personnes âgées ou en situation de handicap, et ce chiffre croît de jour en jour. Ces tendances inéluctables font des métiers un énorme gisement d'emplois pour la France et notamment pour le Territoire de Belfort, de surcroît non délocalisables.

Domicile 90 doit dans ce contexte réfléchir à son projet associatif :

- Elaborer un projet associatif clair et partagé par tous (administrateurs, bénévoles, salariés en insertion, permanents, partenaires financiers...).
- Clarifier le modèle de développement stratégique qui garantira les résultats escomptés, s'appuyant sur des prévisionnels précis et argumentés.
- Evaluer les démarches en cours et si nécessaire les compléter de plans d'actions réalistes, co-construits et validés par l'ensemble des acteurs – regard extérieur sur l'association.
- Faire face aux changements nécessaires et assurer la réussite du projet.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du fonctionnement d'une association
- Compétences en accompagnement stratégique
- Pratique de l'ESS et accompagnements de structures de l'aide à domicile
- Expertise méthodologique en définition et structuration de projet

L'accompagnement par le prestataire se fera en lien très étroit avec la structure, à la fois les salariés et les élus de l'association. Le prestataire ne fait pas « à la place de » mais est en appui à l'association pour la prise de décision, la formulation de préconisations et l'appui à la mise en œuvre. Le prestataire extérieur missionné par le DLA n'intervient pas seul : il s'appuie sur une structure, des bénévoles et des salariés pour se nourrir de leur culture, leurs valeurs et leur projet.

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personnes à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.

Quelques points clefs de méthode à respecter :

- Créer un groupe de pilotage de l'accompagnement DLA de 6-8 personnes
- Valider chaque phase en bureau ou CA
- Consulter les « clients », les partenaires, les financeurs
- Associer étroitement le personnel, les IRP
- Proposer des outils opérationnels claires et réalistes et une vision prospective fédératrice

Synthèse objectifs généraux de la mission DLA :

- Co-construire la « charte » du projet associatif : vision, mission, valeurs, objectifs généraux, principes d'action. Savoir raconter cette histoire
- Déterminer la stratégie de développement à 3-5 ans, sur la base d'une ambition d'impacts sociaux/environnementaux co-élaborée
- Traduire la stratégie dans le modèle économique et des prévisionnels
- Ecrire la feuille de route du projet de développement à 3 ans : actions principales (à lancer, à laisser, à adapter), calendrier dans les grandes masses, plan de transition.

4. Modalités d'intervention

Durée indicative de l'intervention :

Dans le cas de Domicile 90, le DLA 90 préconise un accompagnement de 5 jours dont 4 jours sur site minimum entre mars 2018 et septembre 2018.

Le coût de cette mission d'accompagnement ne pourra excéder 5 500 €.

L'accompagnement aura lieu en semaine. Les frais de mission et de déplacement seront inclus ou une indication de forfaits pour les frais de mission sera présentée.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à l'animatrice DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.



Les logos concernant le DLA seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission.

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- ✓ Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)
- ✓ Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- ✓ La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- ✓ Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure
- ✓ Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- ✓ Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe

Elles seront examinées par l'animatrice DLA dans un délai de 10 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

6. Annexes sur demande par mail auprès de l'animatrice DLA

- diagnostic complet de la structure à celine.loueslati@mife90.org